Thomas D'JOURNO **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE Tél.: 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE EN UN SEUL LOT DE VENTE

DE DEUX APPARTEMENTS REUNIS ET D'UN PLACARD

dépendant d'un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13006), 158, rue Breteuil, cadastré section 828 E n° 218, quartier Vauban pour 1 a 49 ca.

MISE A PRIX: CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €) Avec faculté de baisse du quart puis de moitié en cas de carence d'enchères.

VISITE LE LUNDI 30 AOUT 2021 de 9H00 à 10H30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au Palais de Justice, Salle Borély - rez-de-chaussée - Palais Monthyon, Place Monthyon - 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE:

D'après le titre de propriété :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13006), 158, rue Breteuil,

quartier Vauban, en façade sur la rue Breteuil, élevé de 5 étages sur rez-de-chaussée, avec sur l'arrière une cour dans laquelle sont édifiées diverses dépendances, Cadastré section 828 E, n°218, lieudit Quartier Vauban pour 1 a 49 ca,

IMPRIMERIE SPECIALE DES PUBLICATIONS COMMERCIALES - 32 COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE - TEL 04 91 13 66 00 www.nouvellespublications.com

Le lot numéro TROIS (3):

Un placard situé au rez-de-jardin de l'immeuble, figurant sous teinte rose sur le plan qui est demeuré annexé au règlement de copropriété ci-après visé,

Et les 2/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot numéro VINGT-SIX (26) :

Un appartement situé au premier étage face, côté cour, composé d'une cuisine, une salle de bains et un WC,

Et les 55/1.000èmes des parties communes générales de l'immeuble,

Et les 56/1.000èmes des parties communes des constructions de l'immeuble.

Le lot numéro VINGT-SEPT (27) :

Un appartement situé au premier étage, côté cour, composé d'une cuisine, une salle de bains et un WC,

Et les 25/1.000èmes des parties communes générales de l'immeuble,

Et les 25/1.000èmes des parties communes des constructions de l'immeuble.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me COQUARD, alors Notaire à Marseille le 30 juin 1994 dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le 28 juillet 1994

volume 1994 P n°3841.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 4 décembre 2019 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que le bien poursuivi est situé 158, rue Breteuil à MARSEILLE (13006).

Les deux appartements ont été réunis mais sont pourtant toujours accessibles par une porte individuelle depuis le palier.

L'appartement se compose d'une entrée distribuant : un séjour cuisine, une chambre, une pièce noire et une pièce d'eau avec WC.

Le placard est situé sous la montée d'escalier.

Les lieux sont loués moyennant un loyer mensuel de 700 euros suivant bail du 2 février 2018.

Le syndic de la copropriété est le cabinet LAUGIER FINE : 133, rue de Rome, 13006 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **37,11 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Simon LAURE, Mandataire Judiciaire à la sauvegarde, au redressement et à la liquidation des entreprises domicilié en son étude au 16, boulevard Notre-Dame, Le Grand Sud, 13006 MARSEILLE,

Agissant en qualité de liquidateur de la société dénommée SCI A.C. DIAM inscrite au RCS de Marseille sous le n° 518 273 065 dont le siège social est 50, avenue des Caillols, Le Vallon des Sources, 13012 MARSEILLE prise en la personne de son gérant Monsieur Alexandre BIAMONTI demeurant 50, avenue des Caillols – Le Vallon des Sources, 13012 MARSEILLE,

A ces fonctions nommé par Jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille du 9 juin 2020 (liquidation judiciaire), spécialement autoriséparordonnance du Juge Commissaire du 15 décembre 2020 ordonnant la vente aux enchères publiques des biens et droits immobiliers, publiée au 2ème bureau du service de Publicité Foncière de Marseille le 4 février 2021 en marge du commandement de payer valant saisie signifié le 13 novembre 2019 par Me MASCRET, Huissiers de Justice associés à Marseille, et publié le 13 décembre 2019 volume 2019 S n° 44,

Ayant pour Avocat Maître Thomas D'JOURNO, Avocat associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Maître Simon LAURE.

RENSEIGNEMENTS:

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet http://www.provansal.eu du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE Tél. : 04.13.24.13.63

- f.hoffmann@provansal.eu

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon – Place Monthyon – 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 20 juillet 2021

Me Thomas D'JOURNO Avocat